

entre les peuples; mais quand cette diversité a lieu dans le sein d'une même nation, et entre ses diverses parties, l'abus est plus révoltant encore, et il n'en résulte que des chicanes et des supercheries qui ruinent le crédit. C'est en effet sur ces raisons que se fondèrent les principales villes de France pour demander, aux états généraux de 1789, l'uniformité des poids et des mesures pour tout le royaume (*). Le marquis de Bonnavy convertit ce vœu des cahiers en une motion formelle le 8 Mai 1790. » Ce vœu de la majeure partie de la nation, » observa-t-il, seroit exprimé par la raison » quand il ne le seroit pas par le commerce. » L'abbé Morellet, dans le prospectus de son *Dictionnaire de commerce*, demandoit avec chaleur cette réforme. Mais l'idée n'en appartient ni aux rédacteurs des cahiers, ni à l'abbé Morellet. Il faut remonter plus haut pour en trouver l'origine; et elle est si naturelle qu'elle a dû se présenter à tous les esprits dans tous les tems.

Mézeray nous apprend, qu'en 1321 Philipp le Long et son conseil songèrent déjà sérieusement à cette mesure: mais les princes et les prélats qui avoient droit de billon, et qui ty-

(*) Voyez: *Tableau comparatif des demandes des trois ordres*, page 186.